



HAL
open science

MUTATIONS DU SECTEUR BANCAIRE FRANÇAIS : QUEL IMPACT SUR LA PORTEE DU BILAN DES BANQUES COMME INDICATEUR DE LEUR POSITIONNEMENT ?

Samia Belaounia

► **To cite this version:**

Samia Belaounia. MUTATIONS DU SECTEUR BANCAIRE FRANÇAIS : QUEL IMPACT SUR LA PORTEE DU BILAN DES BANQUES COMME INDICATEUR DE LEUR POSITIONNEMENT ?. 21ÈME CONGRES DE L'AFC, May 2000, France. pp.CD-Rom. halshs-00587424

HAL Id: halshs-00587424

<https://shs.hal.science/halshs-00587424>

Submitted on 20 Apr 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

MUTATIONS DU SECTEUR BANCAIRE FRANÇAIS : QUEL IMPACT SUR LA PORTEE DU BILAN DES BANQUES COMME INDICATEUR DE LEUR POSITIONNEMENT ?

Samia BELAOUNIA¹

Résumé:

Les mutations structurelles induites par la déréglementation du secteur bancaire et des marchés financiers, atténuant le lien entre la structure du bilan bancaire et le profil d'activité, posent la question de sa pertinence en tant qu'indicateur du positionnement. Les résultats de l'étude empirique montrent la nécessité d'informations qualitatives complémentaires.

Mots-clé : bilan bancaire, métiers, positionnement.

¹ Docteur en Sciences de gestion de l'université Paris-Dauphine
Enseignant-chercheur à l'ESCNA.

Introduction

Dès le début des années 70, le bilan bancaire est considéré comme le reflet du profil d'activité des établissements de crédit. A ce titre, les modalités de la typologie des métiers de la Commission bancaire¹ renvoient chacune à un profil bilantiel-type. Dans la même optique, les ouvrages de gestion² traitant de l'analyse financière de la banque préconisent d'utiliser le bilan bancaire comme un indicateur du positionnement.

La déréglementation du secteur bancaire français, intervenue au milieu des années 80, incite toutefois à s'interroger sur sa portée. En mettant fin au "cloisonnement" du système bancaire français, elle a encouragé le développement des activités de marché ainsi que leur poids dans le total des opérations. Une telle évolution concerne aussi bien des institutions dont la vocation originelle est tournée vers le métier du crédit, notamment les banques du réseau mutualiste. Le développement des SICAV, à partir de 1983, a en effet permis l'accès du marché financier à de petits épargnants. L'essor des opérations de marché pour l'ensemble des établissements de crédit, indépendamment de leur métier d'origine, amène par conséquent à s'interroger sur le pouvoir discriminant de leur poids à l'actif.

De plus, la dénomination des opérations de marché par les comptes de bilan ne suffit pas à déterminer si elles se dirigent vers la clientèle ou sont réalisées au profit de la banque. Ainsi, les interventions à l'émission ne sont pas distinguées selon qu'elles sont effectuées pour le compte de la banque ou de ses clients. Ceci possède toutefois un impact important sur la qualification que l'on peut opérer de son positionnement stratégique quant au marché servi et au degré de technicité des prestations offertes. De la même façon, les crédits ne sont pas qualifiés selon la clientèle destinataire. La clientèle financière est seulement distinguée de la clientèle non financière. Cette dernière représente cependant une catégorie fortement composite car elle englobe à la fois les particuliers, sans différencier les particuliers fortunés des autres dont les besoins diffèrent fortement, et les entreprises (incluant à la fois les TPE, les PME et les grandes entreprises). Or, les implications d'une telle distinction, pour la caractérisation empirique du positionnement, sont fortes.

La multiplication des produits financiers, permise par la déréglementation des marchés, s'est par ailleurs accompagnée de la sophistication des prestations correspondantes. En corollaire, la dimension du service (et particulièrement du conseil) a pris une place plus grande dans l'offre globale et les commissions perçues. Le bilan bancaire, faisant toutefois prévaloir une logique patrimoniale, exclut de son champ toute prestation de service pour laquelle, par définition, la banque agit pour le compte de sa clientèle. A ce titre, le métier de "banque d'affaires" intègre un grand nombre de prestations de services et ne se limite pas à la fonction d'apport en capital. L'actif du bilan ne fait cependant état que des participations prises par la banque dans d'autres entreprises pour son compte propre, ce qui réduit considérablement sa portée pour cerner son positionnement stratégique. De la même façon, ce n'est que depuis 1993, avec le nouveau Plan comptable des établissements de crédit, que les opérations boursières passées au nom de la clientèle (pour lesquelles la banque se porte garante auprès de la société de bourse) apparaissent distinctement à l'actif. L'achat ou la vente

¹ Secrétariat général de la Commission bancaire (1989), Etudes et analyses comparatives.

² Il s'agit notamment de De Coussergues S. (1996), Gestion de la banque, Dunod ; et Vernimmen P. (1984), Gestion et politiques de la banque, Dalloz Gestion Finance.

de titres se traduisaient auparavant par une simple opération débitrice ou créditrice sur le compte du client, ce qui empêchait l'identification de la transaction boursière.

Compte tenu de telles évolutions structurelles qui contribuent à réduire la portée du bilan bancaire, ce dernier est-il discriminant des écarts de profil d'activité ? En d'autres termes, reste-t-il un indicateur pertinent du positionnement ? Une telle interrogation revêt d'autant plus de sens que le mouvement de restructuration marquant actuellement le secteur bancaire français possède un impact sur le profil d'activité des banques. La structure du bilan pourrait ainsi représenter une variable proxy du positionnement dans le cadre d'études quantitatives portant, par exemple, sur l'impact de ce dernier sur la rentabilité.

Après une rapide présentation des comptes de bilan et de hors-bilan, on formulera tout d'abord les ratios de structure d'actif reflétant le poids des différents métiers dans le portefeuille. La typologie de Sylvie de Coussergues¹ servira de référence à l'appréhension de ce dernier. Dans un second temps, une étude empirique cherchera à déterminer si la structure d'actif parvient à capter les différences de positionnement, préalablement appréhendées en termes qualitatifs, entre diverses catégories d'établissements.

1. Typologie des métiers bancaires

Nous avons choisi la typologie des métiers bancaires² de Sylvie de Coussergues³ comme cadre de référence du positionnement des établissements de crédit. Elle est obtenue à la suite d'une segmentation stratégique de l'offre de services financiers. Elle résulte en effet de la constitution d'ensembles homogènes du point de vue du produit et du client à la suite du regroupement d'activités élémentaires. Les segments stratégiques (composés d'un ensemble de produits) sont alors classés en deux sous-groupes. Le premier comprend les opérations que la banque, en tant qu'intermédiaire financier, réalise en son nom. Le second englobe celles qu'elle effectue pour le compte de sa clientèle, agissant ainsi en tant que prestataire de services. Nous avons développé le contenu de chaque modalité de cette typologie.

Le premier sous-ensemble comporte :

- l'*activité de financement* qui représente l'offre de crédits aux particuliers, aux entreprises ainsi qu'aux agents institutionnels. Il peut s'agir de concours à court terme (facilités de caisse ou crédits à la consommation pour les particuliers, crédits à court terme ou escompte d'effets commerciaux pour les entreprises) ou à moyen long terme (crédits à l'habitat pour les particuliers, crédit-bail ou crédits d'équipement pour les entreprises) ;

- la *collecte des dépôts* à vue et à terme (dont les comptes d'épargne) auprès des particuliers, des entreprises et des agents institutionnels. Cette catégorie intègre également les certificats de dépôt (depuis 1985) et les bons de caisse. Combinée au segment précédent, elle désigne l'activité de "banque commerciale classique" consistant à accorder des crédits au moyen des dépôts collectés ;

- les *activités de marché* qui renvoient aux interventions de la banque sur les compartiments du marché des capitaux pour son propre compte. Ces dernières s'insèrent dans la gestion actif-passif de l'établissement de crédit qui vise à l'atteinte d'une structure bilantielle "optimale" (maximisant le rendement des actifs pour un niveau donné de risque).

¹ De Coussergues S. (1994), La banque : structure, marchés, gestion, Dalloz.

² On considère qu'un métier se caractérise par un ensemble de compétences nécessaires à sa réalisation. Au sein de chaque catégorie de la typologie, les compétences sont censées être homogènes.

³ De Coussergues S. (1994), La banque: structure, marchés, gestion, Dalloz.

Elles se traduisent notamment par le placement des excédents de trésorerie de la banque (à travers la souscription de titres sur les marchés monétaire¹, financier² et hypothécaire), son refinancement sur le marché monétaire (émission de titres interbancaires, titrisation³), la couverture des différents types de risques financiers (par l'acquisition d'instruments financiers sur le marché à terme) ... ;

- la *prise de participations* qui relève du métier de banque d'affaires ou d'investissement. Elle consiste à gérer un portefeuille de participations prises au sein d'entreprises industrielles et commerciales dans une logique financière ou industrielle.

La seconde catégorie comprend:

- la fonction de *gestion des moyens de paiement*, caractéristique des banques de réseau. Elle consiste à mettre à la disposition de la clientèle des moyens techniques lui permettant de disposer de ses dépôts, de consulter périodiquement l'état de ses comptes voire d'effectuer des opérations bancaires à domicile;

- le créneau "*valeurs mobilières*" représente le rôle d' "intermédiation financière" de la banque. Il réside en la mise en relation des apporteurs et des demandeurs de capitaux sur le marché financier. Ces derniers étant en relation contractuelle directe⁴, la banque n'agit qu'en tant que prestataire de services. Ainsi, les valeurs mobilières qu'elle souscrit pour le compte de sa clientèle n'entrent pas dans son patrimoine.

Ce segment stratégique englobe l'activité d'apport en fonds propres (le placement par la banque des titres des entreprises clientes sur le marché des capitaux), l'offre d'instruments financiers permettant à la clientèle d'entreprises de gérer sa trésorerie ainsi que les services de la gestion collective de l'épargne (offre de produits de SICAV aux particuliers). Il comprend également les services administratifs découlant de ces opérations, essentiellement la conservation des titres, le versement des coupons, le remboursement des titres amortis ;

- l'activité de *gestion de patrimoine*. Elle renvoie à la gestion personnalisée de l'épargne pour une clientèle fortunée ou d'agents institutionnels ;

- l'activité de *fusion-acquisition*, attribut des banques "d'affaires", se dirige généralement vers une clientèle de grandes entreprises. Elle consiste à les accompagner tout au long des étapes d'une opération d'acquisition. Elle inclut l'offre de conseils stratégiques (sur l'opportunité de l'opération visée), financiers (relatifs au montage) et fiscaux ainsi que les services administratifs qui en découlent (ceux par exemple, relatifs à la publicité de l'opération).

On peut synthétiser la typologie des métiers bancaires par le tableau suivant.

¹ Il s'agit notamment de titres de créances négociables (TCN), de billets de trésorerie.

² Il s'agit des actions, des obligations et des titres qualifiés d' "hybrides" dans le sens où ils empruntent les caractéristiques à la fois des actions et des obligations.

³ La titrisation est un moyen pour la banque de se procurer de la liquidité en cédant des créances.

⁴ En revanche, bien que les dépôts servent à financer les crédits, les déposants et les bénéficiaires de financements le sont avec l'établissement bancaire.

Tableau 1 : typologie des métiers bancaires, référence de définition du positionnement

<u>Destinataire Métier</u>	<u>Particuliers</u>	<u>Entreprises et agents institutionnels</u>	<u>Autres établissements de crédit</u>	<u>Pour le compte de la banque</u>
<u>Crédit</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Découverts (CT) ▪ Crédits à la consommation (CT) ▪ Crédits à l'habitat (MLT) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Crédits d'équipement ▪ Crédit-bail ▪ Escompte/affacturage (entreprises) ▪ Découverts 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prises de valeurs en pension ▪ Souscription de titres interbancaires 	
<u>Gestion des moyens de paiement</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collecte de dépôts [à vue, CEL, PEL, CSL, certificats de dépôts, bons de caisse] 			
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offre de chèquiers, de cartes de paiement, des services de la banque à domicile 			
<u>Activités de marché</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offre de sicav ▪ Gestion de patrimoine (part. fortunés) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apport en fonds propres ▪ Gestion de trésorerie ▪ Services administratifs divers 		Gestion actif - passif
<u>Banque d'affaires</u>		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fusion-acquisition (grandes entreprises) 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion d'un portefeuille de titres de participation

Les cases hachurées représentent les opérations que la banque effectue pour le compte de sa clientèle, en tant que prestataire de services.

Une telle typologie (dont il est possible d'accroître la finesse) traduit la grande diversité des produits et services bancaires. Même si certains métiers (tels que la banque d'affaires) concernent une clientèle particulière, on peut la définir comme le résultat du croisement de chaque métier (le *crédit*, la *gestion des moyens de paiement*, les *activités de marché* et la *banque d'affaires*) avec la clientèle visée (*particuliers, entreprises, agents institutionnels*). Le bilan bancaire s'organisant à son tour sur la base du croisement des critères de "clientèle" et de "produit", on considère qu'il possède une certaine portée pour saisir empiriquement le positionnement des établissements de crédit.

2. Portée du bilan bancaire dans la saisie empirique du positionnement

2.1. Présentation succincte des comptes de bilan et de hors-bilan

Les comptes de la classe 1 englobent les opérations interbancaires, celles que la banque réalise avec d'autres institutions financières, dans le cadre de sa gestion de trésorerie. En effet, quand son exploitation lui permet de dégager des excédents de trésorerie, elle se trouve en position de prêteur net sur le marché interbancaire. Les éléments d'actif excèdent dans le même temps, ceux correspondants, au passif. Le cas inverse signifie qu'elle a recours au marché pour assurer son refinancement. Les opérations interbancaires intègrent également les comptes de liaison. Il s'agit des dépôts qu'elle détient chez d'autres établissements et de ceux que ces derniers possèdent chez elle pour les besoins de la compensation interbancaire.

Les comptes de la classe 2 comprennent les opérations que la banque réalise au profit de sa clientèle. L'actif retrace les crédits accordés. Le passif inclut les dépôts collectés qu'il ventile selon leur degré d'exigibilité, leur forme (compte, bon, certificat) et leur nature au regard de la réglementation bancaire (compte d'épargne à régime spécial, comptes ordinaires). Le poids, au bilan, de ces comptes traduit par conséquent l'intensité de l'activité de financement de la banque. Il faut souligner que le nouveau plan comptable bancaire de 1993 a élargi la notion de "clientèle" en y intégrant les OPCVM¹.

La *troisième classe de compte* comprend les opérations sur titres. Elle retrace les interventions de la banque sur le marché des capitaux pour son propre compte. L'actif fait donc état de son portefeuille de titres, classés selon leur durée de conservation (dans l'ordre croissant de cette durée, les titres de transaction, de placement et d'investissement). Au passif, on retrouve ceux qu'elle émet pour se refinancer, qui sont à revenu fixe ou variable : les titres de créance négociables et hypothécaires. Le bilan, faisant prévaloir une logique patrimoniale, les opérations sur titres effectuées pour le compte de la clientèle n'y apparaissent pas. Toutefois, les "comptes de règlement sur opérations sur titres (34)" retracent les opérations boursières passées au nom de la clientèle. La banque débite ou crédite en effet le client (selon

¹ Il s'agit des organismes de placement collectif en valeurs mobilières soit les SICAV, SICAF, FCP, FCC.

qu'il est acheteur ou vendeur) en passant par le compte "34 - Sociétés de bourse - Opérations clients". C'est ainsi qu'elle se porte garante, vis-à-vis de la société de bourse, du paiement, dans le cas d'un achat, et de la livraison des titres, dans le cas d'une vente.

Les classes 4 et 5 contiennent les valeurs immobilisées, soit les biens et valeurs censés rester durablement dans le patrimoine de la banque. Le bilan bancaire ne présente donc, de ce point de vue, aucune originalité face à celui de l'entreprise industrielle et commerciale.

Enfin, l'importance des opérations extra-bilantielles tant en termes qualitatifs que de volume, incite à les prendre en compte pour caractériser le positionnement. Les comptes de hors-bilan (*classe 9*) comportent toutes les opérations qui ne sont pas neutres en termes de risque, non encore survenues en date de situation mais pour lesquelles des engagements contractuels ont été donnés ou reçus. Il s'agit :

- des engagements de financement et des avals et garanties donnés et reçus des établissements de crédit et de la clientèle non financière ;
- des opérations en devises (à la suite de prêts, d'emprunts libellés en devises ou de swaps de devises) ;
- des engagements sur titres (montants à livrer ou à recevoir entre la date de négociation de la transaction et celle de livraison des titres). Ils résultent des interventions à l'émission (pouvant être réalisées au profit de la clientèle), des opérations sur le marché gris¹ et des ventes et des achats à réméré ;
- des engagements sur instruments financiers à terme réalisés à des fins de couverture, de spéculation ou d'arbitrage.

Nous présentons donc à travers le tableau ci-dessous, les comptes de bilan et de hors-bilan.

¹ Dans le cadre d'une émission ou d'une adjudication, le marché gris correspond à la période qui se situe entre l'émission et sa clôture. La période se situant avant la date d'émission est appelée le "pré-marché gris".

Tableau 2 : les comptes de bilan et de hors - bilan

(extrait du Gélain¹, La Comptabilité bancaire)

<i>ACTIF</i>	<i>PASSIF</i>
Classe 1- Comptes d'opérations de trésorerie et d'opérations interbancaires	
10- Caisse	
11- Banques centrales Chèques postaux	11- Banques centrales Chèques postaux
12- Comptes ordinaires - Etablissements de crédit	12- Comptes ordinaires - Etablissements de crédit
131- Prêts Comptes à terme Etablissements de crédit (EC)	131- Prêts Comptes à terme Etablissements de crédit (EC)
141- Valeurs reçues en pension - EC	141- Valeurs données en pension - EC
19- Créances douteuses - EC	19- Créances douteuses - EC
Classe 2- Comptes d'opérations avec la clientèle	
20- Crédits à la clientèle	
231- Prêts à la clientèle financière ²	231- Emprunts à la clientèle financière
251- Comptes ordinaires débiteurs de la clientèle	251- Comptes ordinaires débiteurs de la clientèle
	254- Comptes d'épargne à régime spécial
	255- Comptes créditeurs à terme de la clientèle
256- Valeurs non imputées	256- Bons de caisse et bons d'épargne
	262- Autres sommes dues à la clientèle
29- Créances douteuses	299- Provisions sur créances douteuses
Classe 3- Comptes d'opérations sur titres et opérations diverses	
301- Titres reçus en pension livrée	301- Titres donnés en pension livrée
302- Titres de transaction	
303- Titres de placement	3039- Provisions pour dépréciation - Titres de placement
304- Titres d'investissement	
	33- Dettes représentées par un titre
34- Comptes de règlement sur opérations sur titres	34- Comptes de règlement sur opérations sur titres
35- Siège et succursales	35- Siège et succursales
36- Débiteurs divers	36- Crédeurs divers
38- Comptes de régularisation	38- Comptes de régularisation
Classe 4- Compte de valeurs immobilisées	
40- Prêts subordonnés	
41- Titres de participation	
	419- Provisions sur titres de participation et de filiales
42- Dotations des succursales à l'étranger	
44- Immobilisations d'exploitation	48- Amortissements des immobilisations
46- Opérations de crédit-bail	468- Amortissements de crédit-bail
49- Créances douteuses	499- Provisions pour créances douteuses
Classe 5- Comptes de provisions, capitaux propres et assimilés	
	51- Provisions pour risques et charges
	52- Provisions réglementées
	54- Dettes subordonnées
	55- Fonds pour risques bancaires généraux
	56- Réserves
	57- Capital
	58- Report à nouveau

¹Gélain J-M. (1992), La Comptabilité bancaire, Banque.

² Ce poste qui concerne les OPCVM était intégré dans la classe 1 avant 1993.

	59- Résultat
--	--------------

Classe 9- Comptes de hors - bilan	
<i>DEBIT</i>	<i>CREDIT</i>
901- Engagements de financement en faveur d'EC	901- Engagements de financement reçus d'EC
903- Engagements de financement en faveur de la clientèle	
911- Engagements de garantie donnés -EC	912- Engagements de garantie reçus d'EC
913- Garanties d'ordre de la clientèle	914- Garanties reçues de la clientèle
921- Titres à recevoir	922- Titres à livrer
93- Opérations en devises	93- Opérations en devises
94- Engagements sur instruments financiers à terme	94- Engagements sur instruments financiers à terme
951- Autres engagements donnés	952- Autres engagements reçus
99- Engagements douteux	

Chacun de ces comptes relève d'un métier bancaire. Ils se rattachent en effet respectivement au crédit, aux activités de marché, à la banque d'affaires ou encore à l'activité de collecte des dépôts. La part de ces opérations dans le total du bilan peut donc refléter un positionnement particulier. Il est par conséquent possible de définir une batterie de ratios à prendre simultanément en compte pour cerner ce dernier.

2.2. Ratios de structure de bilan et poids des métiers dans le portefeuille

L'examen de la structure du bilan et du hors-bilan nous amène à définir les ratios suivants. Ils ont été obtenus à la suite du regroupement des postes élémentaires selon leur rattachement à l'un des quatre métiers considérés.

Tableau 3 : tableau récapitulatif des regroupements de postes visant à opérationnaliser le poids des métiers
Les chiffres situés entre parenthèses indiquent le numéro de la classe de compte correspondant à l'opération.

Métier	Activité élémentaire	Postes bilantiels concernés
<i>Métier du crédit</i>	<u><i>Crédits commerciaux</i></u>	- Crédits à la clientèle (dont prêts participatifs) (2) - Engagements de financement donnés à la clientèle (9) - Comptes débiteurs de la clientèle (2) - Escompte d'effets commerciaux (2) - Valeurs prises en pension (2) - Engagements de garantie en faveur de la clientèle (9)
	<i>Crédit-bail / financement de long terme</i>	- Opérations de crédit-bail et de location simple (4)

Activités de marché	<u><i>Gestion actif - passif</i></u>	<i>Interventions sur le marché interbancaire</i>
---------------------	--------------------------------------	--

		<ul style="list-style-type: none"> - Caisse¹, Banques centrales, comptes courants postaux² (1) - Prêts aux institutions financières (1) - Engagements de financement donnés aux IF (9) - Valeurs prises en pension des IF (1) - Engagements de garantie donnés aux IF (9)
		<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation d'effets représentatifs de crédits commerciaux à MLT³(9)
		<i>Interventions sur les marchés monétaire et financier</i> <ul style="list-style-type: none"> - Titres de transaction/Activité de trading (3) - Titres de placement/Activité de trading (3) - Titres d'investissement (3) - Titres acquis avec faculté de rachat (9) - Instruments conditionnels achetés⁴ (3)
	<p><u><i>Pour le compte de la clientèle</i></u></p> <p><i>Gestion de trésorerie / gestion de patrimoine Aide à l'apport de fonds propres</i></p> <p><i>Gestion collective de l'épargne (gestion des sicav)</i></p>	<i>Interventions sur le marché des IFAT</i> <ul style="list-style-type: none"> - Montant notionnel des FRA achetés et vendus (9) - Montant notionnel des contrats à terme achetés et vendus (9) - Montant notionnel des futures achetés et vendus (9) - Montant notionnel des swaps (9) - Montant notionnels des options de taux achetées et vendues (9) - Montant notionnel des swaps de taux⁵ (9) - Montant notionnel des swaps de devises (9) <ul style="list-style-type: none"> - Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres⁶ (34) - Titres à recevoir - Interventions à l'émission (opération de hors - bilan) (9) - Autres sommes dues clientèle⁷ (262) - Titres à recevoir - Interventions à l'émission (opération de hors - bilan)¹ (9)

¹ Ce compte inclut les monnaies et billets ayant cours légal en France et à l'étranger. Y figurent les encours de distributeurs automatiques. Tout versement entraîne un mouvement débiteur et inversement, dans le cas d'un prélèvement.

² Ce poste englobe les comptes de la banque auprès des instituts d'émission et des offices de chèques postaux. Il intègre donc également les réserves obligatoires.

³ De telles opérations résultent en particulier des adjudications, procédure par laquelle le système bancaire français se refinance auprès de la Banque de France.

⁴ Ce poste est présent dans la catégorie "autres actifs".

⁵ Sous réserve que les informations sur le mode de calcul des engagements sur IFAT figurent en annexe, seule une branche est à prendre en compte en ce qui concerne les swaps. Ces derniers constituent en effet des contrats d'échange de taux pour lesquels, par essence, le montant des engagements donnés est égal à celui des engagements reçus.

⁶ Lors du règlement des coupons et du remboursement des titres amortis, le compte du client est crédité par le débit de ce compte de provisions. Celui est constitué si la banque est désignée comme établissement payeur par l'émetteur du titre. Le cas échéant, le compte du client est crédité par le débit du compte de la banque qui remplit ce rôle. L'opération ne peut donc pas être identifiée.

⁷ Pour les opérations d'introduction en Bourse, le compte du client est débité du montant de sa demande par le crédit de ce compte de provisions (262). Cependant, en pratique, les annexes disponibles dans les rapports annuels ne donnent pas de description suffisamment fine des comptes de provisions.

	<i>Interventions sur le marché des IFAT</i>	Opérations absentes du bilan car effectuées au nom de la clientèle.
Banque d'affaires	<i>Gestion d'un portefeuille de titres de participation</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (4) - Parts dans les entreprises liées non consolidées (4) - Parts dans les entreprises liées mises en équivalence (4) - Ecart d'acquisition (4)
Banque de dépôts		- Détention d'un réseau de guichets (variable qualitative)

Quelques justifications s'imposent concernant les regroupement de postes de bilan et de hors-bilan effectués pour obtenir ce tableau :

- les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à la fraction non utilisée des crédits accordés. Une fois confirmée, toute ouverture de crédit donne lieu à une inscription au niveau des comptes de hors-bilan, de l'engagement "ferme et irrévocable" de la banque d'accorder le financement. Par conséquent, le montant des crédits réellement accordés représentent la somme des engagements de financement en faveur de la clientèle et du montant des encours de crédit figurant à l'actif ;

- la sommation du montant des valeurs prises en pension à celui des crédits est justifiée car ces dernières, bien que ne prenant pas la forme d'un crédit classique, constituent néanmoins une forme de financement. Bernheim et al.² les définissent ainsi comme un crédit:

"La banque octroie un crédit contre la mise en pension de valeurs chez elle. Les valeurs peuvent être des effets (effets de commerce ou billets à ordre représentatifs de crédit) ou des titres."

Il apparaît en effet primordial que les modalités du calcul des ratios fassent prévaloir la finalité de l'opération sur son support. Quand dans les rapports annuels, les valeurs prises en pension sont explicitement intégrées aux opérations réalisées avec la clientèle, nous les considérons ainsi comme des crédits. Le cas échéant, nous les rattachons à l'activité de marché de la banque au titre de sa gestion de trésorerie ;

- l'addition des engagements de garantie à celui des financements est discutable du fait de la non homogénéité de ces opérations en termes d'engagement et de risque, le décaissement étant effectivement hypothétique pour les premiers. Notre objectif se limite toutefois à la définition d'un indicateur permettant de cerner le volume d'opérations avec la clientèle sans référence au risque ;

- nous appréhendons l'activité de collecte de dépôts par la détention d'un réseau de guichets plutôt que par le poids de l'ensemble des dépôts au passif. En effet, ces derniers, en tant que ressources gratuites, présentent un intérêt financier pour la banque s'exprimant par l'économie réalisée sur ses charges financières. Leur poids au passif véhicule donc une information sur l'efficacité commerciale de l'établissement de crédit d'attirer les déposants.

¹ Ce compte est également mouvementé quand la banque fait partie d'un syndicat bancaire qui "prend ferme l'émission", pour le compte de la clientèle. La banque assure ainsi à la clientèle le placement de ses titres. Les titres non placés à la clôture de l'émission, sont finalement intégrés dans son portefeuille de titres.

² Bernheim Y. et al. (1993), Traité de comptabilité bancaire: doctrine et pratique, la revue Banque, p 148.

Pour apprécier le positionnement, nous avons ainsi préféré un indicateur plus neutre, soit la détention ou non d'un réseau de guichets.

Au delà de la capacité de la structure de bilan à rendre compte, dans l'absolu, du positionnement d'une banque, ce qui est en cause est sa faculté d'être discriminant des écarts de positionnement. C'est ce qui rend nécessaire une validation empirique de sa portée.

3. Étude empirique

L'étude empirique a pour but de déterminer:

- si la structure d'actif représente une variable discriminante des écarts de positionnement;
- si la hiérarchisation qu'elle permet d'obtenir est cohérente avec les différences de positionnement existant entre les individus.

3.1. Présentation de l'échantillon

Nous avons constitué un échantillon de quinze groupes bancaires français. La structure d'actif¹ a été relevée sur la période allant de 1985 à 1994. Les trois premières années sont cependant mal représentées du fait de rapports annuels manquants. Il nous a toutefois été possible de collecter 122 observations pour chaque ratio. Nous avons calculé ces derniers selon les modalités détaillées dans le tableau 3 à partir des comptes consolidés.

Les individus considérés sont le Crédit lyonnais, la Société générale, la BNP, Indosuez, la Compagnie financière de Paribas, la Compagnie bancaire, le CEPME, le Crédit national, le Crédit mutuel, le Crédit agricole, le groupe des banques populaires, la banque Hervet, le groupe CIC, le Crédit foncier et le CCF.

3.2. Présentation de la démarche

La méthode se décompose en trois étapes :

définir les critères permettant d'utiliser les ratios de structure d'actif comme indicateurs d'un positionnement particulier ;

classer les quinze groupes de l'échantillon en catégories homogènes du point de vue du positionnement et plus précisément, de l'importance relative de chaque métier dans l'offre (à partir du contenu des rapports annuels);

déterminer si les écarts, du point de vue de la structure d'actif, entre des banques dotées de positionnements différents, sont statistiquement significatifs.

Critères retenus dans l'exploitation de la structure bilantielle:

une structure d'actif équilibrée traduit un positionnement généraliste ;

un poids relativement supérieur des opérations de marché à l'actif reflète une spécialisation sur les activités de marché ;

un poids relativement supérieur des opérations de financement à l'actif traduit une spécialisation sur le métier du crédit ;

¹ La détention d'un réseau de guichet représentant une variable binaire, nous n'avons pas jugé utile d'utiliser le poids des dépôts à vue au passif pour la cerner de manière empirique. Une information qualitative est donc utilisable à cette fin. Dans le cadre de cette étude, le recours aux informations bilantielles pour appréhender l'activité de collecte n'est donc pas intéressant.

un poids relativement supérieur des titres de participation à l'actif traduit une spécialisation sur la banque d'affaires.

Exploitation descriptive du contenu des rapports annuels

La classification des individus a été élaborée à partir d'un examen précis du contenu des rapports annuels. Elle représente la hiérarchisation des institutions selon la place prise par chaque métier dans l'offre globale. Ont ainsi été exploités à la fois :

- l'information véhiculée par les rapports annuels concernant le positionnement de chaque individu (type de produit, clientèle visée);
- la place accordée à chaque métier (crédit, activités de marché, banque d'affaires) dans les rapports et celle, relative, des métiers ;
- le degré de précision et de technicité caractérisant la description de chacun de ces métiers, considérés croissants avec la spécialisation et la sophistication des prestations ;
- le degré de segmentation (en activités élémentaires) opéré pour chaque métier dans le rapport, considéré croissant avec la spécialisation¹.

La prise en compte simultanée de ces quatre aspects permet de classer les individus selon l'importance relative que les métiers (le crédit, les activités de marché et la banque d'affaires) revêtent pour chacun d'eux.

On aboutit ainsi à la classification suivante. Les trois dernières colonnes du tableau représentent la hiérarchie obtenue pour chaque métier, à partir du contenu des rapports annuels. Cette dernière sera confrontée à celle résultant de l'exploitation de la structure d'actif (troisième étape de l'étude).

Tableau 4: Hiérarchie des individus, selon le poids relatif des métiers, à partir du contenu des rapports annuels

		Ordre / / poids du crédit	Ordre / / poids des activités de marché	Ordre / / poids de la banque d'affaires
Banques généralistes Présentes sur tous les segments "produit-marché"	BNP, Crédit lyonnais, Société générale, le CCF	3	2	2
Banques de marché et d'affaires Essentiellement orientées vers les activités de marché et la banque d'affaires en direction d'une clientèle de grandes entreprises et de particuliers fortunés. Prestations dotées d'un degré élevé de technicité.	Indosuez, Paribas	4	1	1
Banques mutualistes Essentiellement tournées vers le financement des particuliers et des entreprises (notamment PME et TPE) et,	Crédit mutuel, Crédit agricole, Banques populaires, groupe	2	3	3

¹ La Compagnie bancaire considère par exemple le crédit à la consommation et à l'équipement comme deux métiers distincts (d'après le découpage effectué dans les rapports annuels) alors que pour les établissements généralistes, la banque de détail représente un métier à part entière (indépendamment de la clientèle visée). Ceci traduit une différenciation supérieure sur le métier du crédit, de la part de la Compagnie bancaire.

dans une moindre mesure, la gestion collective de l'épargne (SICAV). Les activités de marché ont une place et un degré de sophistication plus réduits que pour les banques généralistes et d'affaires. Place marginale de la banque d'affaires.	CIC.			
Banques spécialisées sur le financement des particuliers et des entreprises (notamment PME et TPE sauf pour le Crédit national qui s'adresse à des institutionnels et des grandes entreprises). Place plus limitée (relativement au reste de l'échantillon) des activités de marché.	<u>IFS</u> ¹ : le Crédit foncier, le Crédit national, le CEPME la Compagnie bancaire la banque Hervet	1	4	4

3.3. Résultats de l'étude empirique

L'objectif de l'étude empirique est de déterminer si les écarts de structure d'actif reflètent les différences de positionnement appréhendées de façon qualitative. Cela revient donc à examiner si les quatre classes de banques préalablement constituées se distinguent, de manière statistiquement significative, du point de vue des ratios de structure d'actif représentatifs d'un positionnement donné. Un test de Mann-Whitney-Wilcoxon² est réalisé à cette fin. Il vise à valider l'hypothèse (nulle) selon laquelle les classes d'individus ne se différencient pas en termes de chaque ratio de structure d'actif examiné. Le rejet d'une telle hypothèse reviendrait à reconnaître une certaine capacité de la structure d'actif à refléter les écarts de positionnement et ainsi, son pouvoir discriminant. Les catégories de banques ont été comparées deux à deux. Les résultats sont synthétisés dans le tableau suivant.

Seul le poids du crédit et de la banque d'affaires seront considérés. La part, à l'actif, des opérations de marché entretient en effet une relation linéaire décroissante avec celle du crédit³. Les classifications obtenues à partir de l'examen de ces deux ratios sont donc censées être symétriques.

Tableau 5 : résultats concernant le poids du crédit à l'actif

Paires de classes	Valeur de la statistique z	Probabilité ($\alpha = 0.05$)
Mutualistes / généralistes	0.178	0.4325 → acceptation de H0.
Institutions spécialisées sur le crédit / généralistes	- 2.67	0.0038 < 0.05 → rejet de H0.
Institutions spécialisées sur le crédit / banque d'affaires	- 1.97	0.02 → rejet de H0.
Généralistes / banques d'affaires	0.1288	0.45 → acceptation de H0.

¹ Ces banques, compte tenu de leur statut, ne sont pas habilitées à collecter des dépôts, à vue.

² Siegel S., Castellan N.J. (1988), Nonparametric statistics for the behavioral sciences, 2^{ème} édition, Mac Graw Hill, p 128.

³ Les résultats de la régression linéaire sont les suivants : avec 120 observations (deux fortement atypiques ont été supprimées), $R^2 = 96\%$ (≈ 1), le coefficient de Fisher a une valeur égale à 2594, la variable T de Student a une valeur égale à 137. Ces résultats sont associés à un coefficient de régression négatif égal à - 1.08.

Généralistes (sans le CCF) / banques d'affaires (avec le CCF)	- 2.97	0.0015 < 0.05 → rejet de Ho.
---	--------	---------------------------------

Il ressort des résultats que:

- les banques d'affaires ainsi que celles spécialisées sur le métier du crédit sont nettement individualisées;

- les banques mutualistes et généralistes se différencient mal par le poids du crédit à l'actif et en corollaire, par celui des activités de marché alors que les secondes sont plus tournées vers les marchés. Pour ces deux catégories d'établissements, le pouvoir discriminant de la structure d'actif apparaît donc limité;

- c'est l'intégration du CCF à la catégorie des banques d'affaires qui permet d'obtenir une différence significative de cette dernière avec la classe des banques généralistes. Le CCF, quoiqu'adoptant un positionnement diversifié sur les trois grands métiers, apparaît donc plus tourné vers les marchés que le Crédit Lyonnais, la Société générale ou la BNP. Ceci peut s'expliquer par la vocation originelle de banque d'affaires du CCF qui s'est démarqué dès le début des années 80 par sa contribution au mouvement d'innovations financières ainsi que par sa clientèle de particuliers " haut de gamme ".

En outre, un test unilatéral étant réalisé, le signe de la statistique z permet de déduire une hiérarchie des classes, du point de vue du ratio de structure d'actif considéré. En ce qui concerne les résultats significatifs, la hiérarchie donnée par la structure d'actif recoupe celle obtenue à partir de l'exploitation des rapports annuels.

Tableau 6 : résultats concernant le poids des titres de participation (indicateur de celui de la banque d'affaires au portefeuille) à l'actif

Paires de classes	Valeur de la statistique z	Probabilité ($\alpha = 0.05$)
Banques d'affaires / généralistes	- 2.84	0.0023 < 0.05 → rejet de Ho.
Banques d'affaires / mutualistes	3.98	< 0.0007 → rejet de Ho.
Banques d'affaires / institutions spécialisées sur le crédit	2.06	0.02 < 0.05 → rejet de Ho.

Les résultats générés concernant le poids des titres de participation à l'actif, indicateur de l'importance de la banque d'affaires dans le portefeuille, permettent d'en dégager le pouvoir discriminant. Les différences du point de vue de ce ratio sont, de plus, cohérentes avec les écarts de positionnement dans le sens attendu (d'après le signe de z). Les banques d'affaires se caractérisent en effet par une supériorité statistiquement significative de ce ratio.

Tableau 7: Résultats de l'étude empirique et hiérarchie des individus en termes du poids des métiers

Place dans la hiérarchie des classes d'individus	Poids des encours de crédit	Poids des opérations de marché	Poids des titres de participation
1	Spécialistes du financement	Banques d'affaires	Banques d'affaires
2	Généralistes	Généralistes	
2	Mutualistes	Mutualistes	

3	Banques d'affaires	Spécialistes financement	du	
---	--------------------	-----------------------------	----	--

Conclusion

La structure d'actif du bilan bancaire rend compte des principales opérations de banque. L'identification qu'il en fait permet de les rattacher à l'un des trois principaux métiers. Les résultats de l'étude empirique en dégagent le pouvoir discriminant pour les individus les plus spécialisés (banques d'affaires, établissements fortement spécialisées sur le financement). En revanche, les banques généralistes se différencient mal de celles du réseau mutualiste alors que les premières, confrontées à des besoins plus techniques en provenance de leur clientèle, ont une activité de marché et de banque d'affaires plus développée. Ceci peut s'expliquer par l'ampleur des dépôts collectés par les banques mutualistes qui les amènent à agir comme prêteuses nettes sur le marché interbancaire, aux fins de la gestion interne. Les comptes d'actif ne distinguant pas les opérations pour le compte de la banque de celles réalisées au profit de la clientèle, le poids des opérations de marché apparaît donc comparable à celui des banques généralistes même si, d'un point de vue qualitatif, elles s'en distinguent fortement. Les banques mutualistes sont, de plus, particulièrement actives sur le créneau de la gestion collective de l'épargne aux particuliers. Elles répondent toutefois à des besoins moins sophistiqués que ceux auxquels les banques généralistes sont confrontés. En somme, la faiblesse du pouvoir discriminant de la structure d'actif, pour ces deux sous-groupes, est due au fait que le volume des opérations de marché n'informe pas sur le contenu des prestations. Ainsi, la structure d'actif est discriminante si les écarts de volume recourent ceux relatifs à la technicité des prestations ou que les institutions sont nettement individualisées. De telles limites rendent nécessaire de disposer d'une information complémentaire afin de segmenter de manière plus fine les comptes de bilan et de hors-bilan.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Bernheim Y., Caudal J-P., Eglin F., Salignon V. (1993), Traité de comptabilité bancaire : doctrine et pratique, Revue Banque.
- Burgard J.J. (1991), La banque en France, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 394 p.
- Secrétariat général de la Commission bancaire (1989), Études et analyses comparatives - Les résultats des établissements en 1989.
- De Coussergues S. (1994), La banque: structure, marchés, gestion, Dalloz, 134 p.
- De Coussergues S. (1996), Gestion de la banque, Dunod, 295 p.
- Dietsch M. (1990), Rapport du Commissariat au Plan.
- Ferrandier R., Koen V. (1997), Marchés de capitaux et techniques financières, Economica, 479 p.
- Gélain J-M. (1992), La comptabilité bancaire, La revue Banque, 250 p.
- Vernimmen P. (1981), Gestion et politiques de la banque, Dalloz Gestion Finances, 374 p.
- Walter I. (1988), Global competition in financial services, market structure, protection and trade liberalization, Ballinger Publishing company, Cambridge, Massachusetts.